

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2203**

commune (s) :

objet : Prestations d'infogérance du système informatique de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 3 :
infogérance du parc postes de travail et périphériques - Autorisation de signer l'avenant n° 3

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2203**

objet :	Prestations d'infogérance du système informatique de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 3 : infogérance du parc postes de travail et périphériques - Autorisation de signer l'avenant n° 3
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2007-5482 du 17 septembre 2007, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de service pour la réalisation de prestations d'infogérance du parc postes de travail et périphériques.

Ce marché d'une durée de un an, reconductible 2 fois, a été notifié sous le numéro 083256 W le 7 avril 2008 à la société Gétronics Decan devenue APX, pour un montant minimum annuel de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC, et un montant maximum annuel de 750 000 € HT, soit 897 000 € TTC.

Un appel d'offres restreint a été lancé en 2010 afin de renouveler les prestations objet du marché. Suite à des problèmes techniques sur la plateforme de dématérialisation, cette procédure a dû être déclarée sans suite. Un nouvel appel d'offres doit être lancé mais eu égard au temps nécessaire à la passation d'un tel marché, la notification du nouveau marché ne pourra pas intervenir avant la fin du marché actuel. Les prestations ne peuvent souffrir d'une interruption dans la mesure où leur exécution permet l'utilisation des postes informatiques par les agents de la Communauté urbaine.

En conséquence, il est proposé de procéder à la prolongation de 9 mois de la durée du marché passé avec la société APX.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 3 au marché n° 083256 W conclu avec la société APX pour les prestations d'infogérance du système informatique de la Communauté urbaine - lot n°3 : infogérance du parc postes de travail et périphériques. Cet avenant n'affecte pas le montant maximum du marché.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense en résultant, soit 897 000 € TTC maximum sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 611 400 - fonction 20 en fonctionnement - compte 205 100 - fonction 20 en investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.